



association de
planification fiscale
et financière

6 séries de cours EN FISCALITÉ

Ces cours peuvent être donnés : en classe, en ligne
ou à des groupes privés



Formation continue

#1 automne 2011

Impôt des sociétés

#2 hiver 2012

Acquisition et réorganisation
corporative

#3 hiver 2012

Planification fiscale et
financière des particuliers

#4 automne 2011

Gestion du patrimoine

#5 automne 2011

TPS TVQ

#6 hiver 2012

Fiscalité internationale

Les cours ont lieu
de 18 h 30 à 21 h 30
au SIÈGE SOCIAL DE L'APFF :

1100, boul. René-Lévesque Ouest,
bureau 660
Montréal (Québec) H3B 4N4

Tél. : 514 866-2733
Courrier électronique : apff@apff.org
Internet : www.apff.org

Imprimé sur papier recyclé 30 % post-consommation. Dépourvu d'acide et de chlore élémentaire.

Ce programme est une gracieuseté de :
 Financière Manuvie

Cette formation est reconnue par le Barreau du Québec, la Chambre des notaires
du Québec et divers ordres professionnels : 3 heures de formation par cours.

série

1

Pour qui?

Vous évoluez dans le domaine de la fiscalité et éprouvez le besoin d'acquérir des connaissances pratiques et plus approfondies. Que vous soyez comptable, avocat, notaire, planificateur financier... ou en voie de l'être, vous trouverez le niveau d'enseignement qui vous convient. Cette série de cours portant sur les principes de base de l'impôt des sociétés vous permettra de couvrir un large éventail de sujets en passant par les aspects légaux et fiscaux de la création d'une société, de sa gestion et de toutes les autres règles d'imposition auxquelles sont assujetties les sociétés.

COURS 1

INCORPORATION D'UNE ENTREPRISE

12 septembre 2011

Ce cours se veut une analyse des principales considérations fiscales et légales dont il faut tenir compte avant d'incorporer une entreprise ainsi que des critères à prendre en considération afin de mettre en place une structure de financement sous forme de prêt ou de capital-actions.



JULIE LAVIGNE
Avocate
BCF s.e.n.c.r.l.



PIERRE-PHILIPPE TACHÉ
Avocat
BCF s.e.n.c.r.l.

COURS 2

CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES

19 septembre 2011

Les aspects commerciaux, légaux et fiscaux des différentes clauses d'une convention entre actionnaires seront étudiés lors de ce cours.



LUC MASSÉ
Avocat, M. Fisc.
Directeur, fiscalité
Mazars Harel Drouin s.e.n.c.r.l.

COURS 3

RELATIONS FISCALES ENTRE SOCIÉTÉS

26 septembre 2011

Ce cours a pour but de définir certains concepts fiscaux nécessaires à la bonne compréhension de la suite des cours : le lien de dépendance, les personnes liées, le contrôle et l'acquisition de contrôle, les personnes affiliées, les sociétés associées et les sociétés rattachées.



MICHEL DURAND
Avocat, D. Fisc.
Premier directeur, fiscalité
RSM Richter Chamberland s.e.n.c.r.l.

COURS 4&5

SOCIÉTÉ EXPLOITANT UNE ENTREPRISE

17 octobre et
24 octobre 2011

Ce cours se veut une vue d'ensemble des principes de base de la fiscalité des sociétés. Y seront abordées les notions de revenu d'entreprise, de revenu de bien et de gain en capital, de même que le calcul du revenu net et du revenu imposable. Les nouvelles modifications relativement aux dividendes seront examinées.



PIERRE FLEURY
CA, M. Fisc.
Directeur, fiscalité
Rocheleau, Labranche et Associés, CA inc.

COURS 6

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL

31 octobre 2011

Ce cours est une introduction aux aspects fiscaux reliés aux activités de RS & DE au Québec. En plus de passer en revue les différentes composantes d'une réclamation de crédit d'impôt, ce cours comprend une analyse plus approfondie des dépenses de RS & DE engagées au Québec ainsi que des dépenses admissibles aux fins du calcul des divers crédits d'impôt.



SERGE GRENIER
CA, DESS fisc.
Associé, fiscalité
Gallant & Associés s.e.n.c.r.l.

COURS 9

RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOYÉ ET DE L'ACTIONNAIRE DIRIGEANT

7 novembre 2011

L'objectif de ce cours est de couvrir les principaux sujets relatifs à la rémunération d'un employé ou d'un dirigeant. Seront étudiés entre autres les politiques de salaires-dividendes incluant les dividendes déterminés, les dividendes ordinaires, le calcul du CRTG, et les dividendes non imposables (CDC), les avantages imposables, les prêts sans ou à faible taux d'intérêt ainsi que certaines règles antiévitement.



JOSEPH Y. SUISSA
CA, LL.M. fisc.
Associé – fiscalité
PSB Boisjoli, s.e.n.c.r.l.

COURS 7

CALCUL DE L'IMPÔT

14 novembre 2011

Ce cours se veut une étude du calcul de l'impôt sur le revenu au fédéral et au Québec, incluant les divers crédits applicables. L'impôt des grandes sociétés seront également discuté.



ÉRIC LAFORTE
CA, LL.M. fisc.
Directeur, fiscalité
PSB Boisjoli, s.e.n.c.r.l.

COURS 8

ADMINISTRATION ET PROCÉDURE

21 novembre 2011

Ce cours aborde les règles de procédure et d'administration des lois fiscales. Parmi les sujets étudiés, la production d'une déclaration fiscale, le processus de cotisation, le dépôt d'un avis d'opposition, l'appel devant les tribunaux, les pouvoirs d'enquête et de perception du Ministère ainsi que le calcul des intérêts et des pénalités, à la lumière du programme d'équité fiscale.



PHILIPPE DUPUIS
Avocat
Ministère de la Justice Canada

COURS 10

SOCIÉTÉ DE SERVICES ET INCORPORATION DES PROFESSIONNELS

28 novembre 2011

L'objectif de ce cours est de faire le point sur les avantages et les inconvénients associés à l'utilisation d'une société par les professionnels, en tenant compte de l'impôt sur le revenu, des taxes à la consommation et des nouvelles règles du *Code des professions* permettant aux professionnels de « s'incorporer ».



PIERRE-PAUL PERSICO
Avocat
Spiegel Sohmer inc.

Acquisition et réorganisation corporative

Pour qui?

Vous évoluez dans le domaine de la fiscalité et éprouvez le besoin d'acquérir des connaissances particulières et plus approfondies. Que vous soyez comptable, avocat, notaire, planificateur financier... ou en voie de l'être, vous trouverez le niveau d'enseignement qui vous convient. Vous maîtrisez la fiscalité des sociétés et vous voulez pousser plus loin l'étude des transactions s'appliquant lors de réorganisations corporatives : les roulements, les fusions, les liquidations, les conversions de titres et autres. C'est la possibilité que vous offre la série « Acquisition et réorganisation corporative ».

série

2

COURS 11 ACHAT D'ACTIFS/ACHAT D'ACTIONS

18 janvier 2012

Ce cours traitera des considérations fiscales d'une acquisition et par conséquent de la disposition d'une entreprise tant du point de vue de l'impôt sur le revenu que des taxes à la consommation. Un exemple comparatif de l'achat d'actifs et de l'achat d'actions sera présenté.



KARINE ANN CIURA
CA, premier directeur
RSM Richter Chamberland
s.e.n.c.r.l.

COURS 12 TRANSFERT D'ACTIFS À UNE SOCIÉTÉ

25 janvier 2012

Ce cours traitera des considérations fiscales et des choix possibles lors de la cessation d'une entreprise à propriétaire unique. De plus, il traitera de l'article 85 L.I.R. permettant un transfert des biens d'une entreprise à une société, sans incidence fiscale immédiate. Des éléments de planification seront discutés.



SYLVAIN RICHARD
CA, D. Fisc.
Directeur, fiscalité
Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

COURS 13 AJUSTEMENT AU CAPITAL VERSÉ

1^{er} février 2012

Le but de ce cours est d'analyser l'impact fiscal de certaines transactions affectant le calcul du capital versé. Plus particulièrement, l'article 84.1 et le paragraphe 85(2.1) L.I.R. seront étudiés.



JOSÉE MASSICOTTE
Avocate
Stikeman Elliott
s.e.n.c.r.l., s.r.l. Avocats

COURS 14 ARTICLE 55 L.I.R.

8 février 2012

Ce cours traitera de la « clef de voûte » de toutes réorganisations corporatives, soit l'article 55 L.I.R. Dans un premier temps, seront analysés le calcul du revenu gagné (*safe income*), ainsi que les transactions entre personnes liées. Dans un deuxième temps, seront examinées les différentes méthodes à utiliser pour effectuer une transaction dite « papillon ».



MARTIN LEGAULT
Avocat, LL.M. fisc.
Directeur principal, fiscalité
Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.



PHILIPPE MONTILLAUD
Avocat, M. Fisc.
Directeur, fiscalité
Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

COURS 15 SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE

15 février 2012

Ce cours décrit les principales utilisations d'une société de portefeuille ainsi que les règles d'attribution et de fractionnement du revenu. L'imposition du revenu de placement sera aussi abordée.



SYLVIE GARON
CGA, CMA, M. Fisc.
Associée
Mazars Harel Drouin
s.e.n.c.r.l.

COURS 16 ACQUISITION DE CONTRÔLE, REMANIEMENT DE CAPITAL, CONVERSION DE TITRES ET ÉCHANGE D'ACTIONS

22 février 2012

Ce cours abordera l'analyse des implications fiscales relatives à l'acquisition du contrôle d'une société, d'un remaniement de capital, d'une conversion de titres et d'un échange d'actions au pair.



Rosalie Plouffe
Avocate, D. Fisc.
Legault Joly Thiffault
s.e.n.c.r.l.

COURS 17 FUSION, LIQUIDATION ET DISSOLUTION/COMPARAISON ENTRE LA FUSION ET LA LIQUIDATION

29 février 2012

Ce cours traitera des aspects corporatifs et fiscaux relatifs à une fusion ainsi qu'à une liquidation. Il sera également traité des avantages et des désavantages de la fusion et de la liquidation ainsi que des éléments de comparaison.



KIMRANG TE
CA, LL.M. Fisc.
Chef d'équipe, fiscalité
Ernst & Young
s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 18 LA RÈGLE GÉNÉRALE ANTIÉVITEMENT ET LES PLANIFICATIONS FISCALES ABUSIVES

7 mars 2012

Ce cours fera l'analyse de la règle générale antiévitement, en examinera les conditions d'application, ainsi que la jurisprudence et les interprétations techniques rendues à ce sujet. Enfin, la question des planifications abusives sera abordée de même que les règles de divulgation applicables.



OLIVIER FOURNIER
Avocat
Associé, fiscalité
Davies Ward Phillipps & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.

Pour qui?

Vous évoluez dans le domaine de la planification fiscale et financière des particuliers et éprouvez le besoin d'acquérir des connaissances pratiques et plus approfondies. Que vous soyez planificateur financier, assureur vie, comptable, avocat, notaire... ou en voie de l'être, vous trouverez le niveau d'enseignement qui vous convient. Cette série de cours traitera de sujets variés touchant les individus tels le calcul de l'impôt, les sociétés de personnes, les revenus de placements, la faillite, les travailleurs autonomes et les non-résidents.

COURS 19 | CALCUL DE L'IMPÔT ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16 janvier 2012

Ce cours abordera brièvement les règles d'assujettissement du particulier à l'impôt. Ensuite, à l'aide d'un cas pratique, seront analysés les différents éléments constituant son revenu net et imposable ainsi que le calcul de ses impôts à payer. Par la suite, seront abordés les délais de production de sa déclaration fiscale et, s'il y a lieu, d'un avis d'opposition.



SIMON LÉTOURNEAU-LAROCHE
LL.M. fisc.,
Chef d'équipe, fiscalité
Ernst & Young
s.e.n.c.r.l.

COURS 20 | SOCIÉTÉS DE PERSONNES

23 janvier 2012

Ce cours traitera des aspects civils et fiscaux applicables aux sociétés de personnes. Nous passerons en revue les règles de calcul d'un revenu tiré d'une société de personnes ainsi que les implications fiscales relatives à la création et à la liquidation d'une société de personnes. Nous touchons également aux clauses importantes d'un contrat de société de personnes. Il est à noter que les règles relatives aux sociétés en commandite et aux abris fiscaux ne seront pas examinées.



THOMAS W. COPELAND
Avocat, LL.M.
Fasken Martineau Dumoulin
s.e.n.c.r.l., s.r.l.



PAUL CABANA
Avocat, LL.M. fisc.
Fasken Martineau DuMoulin
s.e.n.c.r.l., s.r.l.

COURS 23 | IMMOBILIER

30 janvier 2012

Ce cours abordera les considérations fiscales propres à l'acquisition, la détention et la disposition d'un immeuble selon le statut du contribuable. Plus particulièrement, la déductibilité des dépenses d'entretien, l'amortissement fiscal, les impôts relatifs aux transferts d'immeubles et les taxes à la consommation seront analysés.



JEAN-FRANÇOIS PERREAULT
Avocat, M. Fisc.
Associé
Fasken Martineau DuMoulin
s.e.n.c.r.l., s.r.l.

COURS 21 | REVENUS DE PLACEMENT

6 février 2012

Ce cours traitera de l'imposition des revenus de placement, tels les intérêts et les dividendes ainsi que les dépenses pouvant être déduites à l'encontre de ceux-ci, incluant la déductibilité des intérêts. De plus, ce cours traitera de l'imposition du gain en capital découlant de la vente de produits financiers. Des éléments de planification appropriés seront examinés.



ANOUK LECLAIR
Avocate, LL.M. fisc.
Directrice, fiscalité
Demers Beaulne, s.e.n.c.r.l.

COURS 24 | TRAVAILLEURS AUTONOMES

13 février 2012

Ce cours a pour but d'apporter une vue d'ensemble des implications fiscales du statut de travailleur autonome. Seront étudiés les critères de détermination du statut de travailleur autonome ainsi que la notion d'expectative raisonnable de profit, les dépenses qui sont déductibles du revenu d'un travailleur autonome et celles qui ne le sont pas. Les avantages et les désavantages de l'incorporation d'un travailleur autonome seront également abordés. Les différents aspects de conformité fiscale seront passés en revue de même que l'impact des taxes à la consommation et des charges sociales. Enfin, plusieurs éléments de planification seront élaborés.



ANDRÉ PERRON
Avocat, M. Fisc.
PSB Boisjoli s.e.n.c.r.l.

Planification fiscale et financière des particuliers

Gestion du patrimoine

automne 2011

série

4

Pour qui?

Vous évoluez dans le domaine de la planification fiscale et financière des particuliers et éprouvez le besoin d'acquérir des connaissances pratiques et plus approfondies. Que vous soyez planificateur financier, assureur vie, comptable, avocat, notaire... ou en voie de l'être, vous trouverez le niveau d'enseignement qui vous convient. Cette série de cours sur la fiscalité des individus est axée sur la gestion du patrimoine. Tous les sujets reliés tels les produits financiers, les assurances, les transactions familiales, la retraite, l'impôt au décès, la planification successorale et testamentaire et les fiducies sont abordés. C'est un « must » pour pouvoir répondre aux besoins de ses clients.

COURS 26 INCIDENCES FISCALES DES PRODUITS FINANCIERS ET ABRIS FISCAUX

14 septembre 2011

Ce cours portera sur l'analyse des implications fiscales relatives à un investissement dans les principaux véhicules financiers offerts sur le marché. Il aborde ces questions en ayant pour objectif d'aider le praticien à faire le lien entre les dimensions financières et fiscales des produits financiers. De plus, ce cours permettra de faire le point sur les abris fiscaux.



SERGE LESSARD
Avocat, Pl. Fin., FLMI
Conseiller principal,
fiscalité et retraite
Investissements Manuvie

COURS 27 ASSURANCES ET RENTES

21 septembre 2011

Lors de ce cours, sera effectuée dans un premier temps une revue des différentes polices d'assurance vie et contrats de rente sur le marché. Par la suite, il sera discuté du traitement fiscal des polices d'assurance vie et des contrats de rente ainsi que de l'analyse des besoins en assurance vie. Finalement des éléments de planification et de stratégies d'utilisation de l'assurance vie et de contrats de rente seront traités.



ANDRÉE COUTURE
BAA, AVA, Pl. Fin., FLMI
Directrice des services
marketing
Conseils PPI

COURS 28 PLANIFICATION DE LA RETRAITE

28 septembre 2011

Ce cours passe en revue les régimes publics et privés liés à la planification de la retraite. On y discute des régimes de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires, des REÉR, des allocations de retraite, des comptes immobilisés et des options à l'échéance de ces régimes. Le cours traite en détail du calcul des facteurs d'équivalence pour services courants et passés, des facteurs d'équivalence rectifiés, de certains crédits non remboursables à la retraite et du fractionnement du revenu de pension.



MICHEL BRISEBOIS
BAA, MBA, Adm.A., Pl. Fin.
Associé
Conseils financiers MBFIN

COURS 29 TRANSACTIONS FAMILIALES ET DIVORCE

12 octobre 2011

Ce cours portera sur l'analyse de l'impact de la fiscalité lors du mariage, de l'union de fait et du divorce. Divers sujets seront couverts, dont entre autres, l'impact fiscal des transactions entre conjoints, le traitement fiscal des pensions alimentaires et des prestations compensatoires et les règles spécifiques au patrimoine familial.



ROBERT McLAUGHLIN
CA, LL. L., M. Fisc., Pl. Fin.
*McLaughlin Champagne
Truchon inc.*

COURS 31&32 FIDUCIE

19 octobre et
26 octobre 2011

Lors de ce cours, il sera question des règles prévues au *Code civil du Québec* relatives à la fiducie. Les différents types de fiducie et les règles spécifiques d'imposition de la fiducie et de ses bénéficiaires seront également examinés. Finalement, il sera discuté de l'utilité de ce véhicule en planification fiscale.



MARC JOLIN
Avocat, M. Fisc.
Marc Jolin, Fiscaliste inc.

COURS 30 IMPÔT SUR LE REVENU ET LE DÉCÈS

2 novembre 2011

L'objectif de ce cours est d'analyser les conséquences fiscales d'un décès. Différents sujets seront abordés dont, entre autres, la déclaration d'impôt du défunt, les dispositions réputées et les choix disponibles.



JOSEPH Y. SUISSA
CA, LL.M. fisc.
Associé – fiscalité
PSB Boisjoli, s.e.n.c.r.l.

COURS 33 PLANIFICATION SUCCESSORALE

9 novembre 2011

Ce cours permettra d'étudier diverses planifications successorales et plus particulièrement les diverses techniques de gel successoral.



ÉRIC FORGET
Avocat, M. Fisc., associé
*Legault Joly Thiffault
s.e.n.c.r.l. Avocats*

COURS 34 PLANIFICATION TESTAMENTAIRE ET POST MORTEM

16 novembre 2011

Ce cours sera l'occasion d'étudier les divers aspects de la planification testamentaire et ensuite l'ensemble des choix disponibles après le décès et les techniques de planification *post mortem*.



CLAUDINE PUGLIÈSE
Avocate, M. Fisc.
Consultante en fiscalité

COURS 35 ÉTUDE DE CAS/ANALYSE D'UNE PLANIFICATION FINANCIÈRE

23 novembre 2011

L'étude de cas mettra en pratique l'application des différents concepts étudiés lors des cours précédents, tels que les besoins et choix en assurance, le calcul du revenu disponible à la retraite, l'application de la planification testamentaire, le volet restructuration du portefeuille de placements en vue de la retraite, etc., en tenant compte de la situation matrimoniale.



GEORGE FRANGEDAKIS
Pl. Fin.
Conseiller
T.E. Mirador

Pour qui?

Ces cours s'adressent à vous qui devez composer avec les taxes à la consommation, que ce soit en pratique privée ou dans l'industrie, ou encore qui voulez être plus familier avec les divers aspects de la TPS et TVQ afin de l'appliquer dans votre pratique. Ils vous permettront de résoudre les problèmes d'application reliés à la TPS et à la TVQ.

COURS 36

13 septembre 2011

VUE D'ENSEMBLE, CONCEPTS GÉNÉRAUX ET RÈGLES D'ASSUJETTISSEMENT

La première partie du cours se veut une introduction à la matière en donnant une vue d'ensemble des principales règles régissant les deux taxes. Par la suite, les règles d'assujettissement ainsi que la définition des termes et expressions nécessaires à la compréhension des deux lois seront étudiées plus en profondeur.



MARYSE JANELLE
Avocate, M. Fisc.
Directrice principale
Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

COURS 37

20 septembre 2011

CRÉDITS DE TAXE SUR LES INTRANTS

Ce cours portera sur les diverses règles applicables à la réclamation des crédits de taxe sur les intrants. Seront abordées aussi les limites, restrictions et règles spécifiques s'y rapportant.



GÉRARD DUROCHER
CA, directeur principal
Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

COURS 38

27 septembre 2011

ADMINISTRATION DE LA LOI

Ce cours se veut une vue d'ensemble du processus administratif relié à l'administration de la TPS et de la TVQ. Seront abordés, d'une part les obligations d'inscription, de perception, de déclaration et de versement et, d'autre part, les processus de cotisation, d'opposition et appel ainsi que certaines dispositions antiévitement.



NATHALIE BELLEFLEUR
Spécialiste, Taxes indirectes
Banque de développement
du Canada

COURS 42

11 octobre 2011

IMMOBILIER

Ce cours traitera de l'ensemble des dispositions applicables au secteur de l'immobilier et analysera autant les dispositions visant la fourniture d'immeubles que celles visant la construction et la rénovation d'immeubles.



JOSÉE LACHAPELLE
Notaire, M. Fisc.
Première directrice
RSM Richter
Chamberland s.e.n.c.r.l.

COURS 40

18 octobre 2011

MANDATAIRES ET NON-RÉSIDENTS

Ce cours abordera les règles de TPS et de TVQ applicables aux fournitures et à l'acquisition de biens et services par l'entremise de mandataires, ainsi que les règles particulières applicables aux transactions impliquant des non-résidents. En outre, il sera question des règles reliées aux expéditions directes.



NATHALIE VANASSE
Avocate, LL. M. Fisc.
Directrice, Taxes indirectes
Sanson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

COURS 41

25 octobre 2011

TAXES DE VENTE AMÉRICAINES

Ce cours portera sur les concepts de base des règles d'assujettissement de la taxe de vente et de la taxe d'utilisation américaines. Le cours traitera des obligations fiscales en matière de taxes de vente et d'utilisation, de l'enregistrement pour les taxes de vente, des certificats d'exemption ainsi que des questions de conformité fiscale des États américains. Les demandes de vérification ainsi que les programmes d'amnistie et de divulgation volontaire seront aussi analysés. Finalement, le cours abordera les nouveaux développements en matière de taxes de vente et d'utilisation américaines ainsi que les ventes exécutées par le biais du commerce électronique.



DENIS ROUSSEAU
CPA, D. Fisc., associé
Ernst & Young
s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 39

1^{er} novembre 2011

RÈGLES PARTICULIÈRES

Dans ce cours, il sera question de plusieurs particularités d'application de la TPS et de la TVQ, notamment les choix possibles entre personnes liées, les règles en matière de reprise de possession, de renonciation et de bris de contrat, les fournitures mixtes, combinées et accessoires, les remboursements de taxe liés aux dépenses déductibles d'impôt, les mauvaises créances, les remboursements lors de la vente d'immeubles ainsi que les remboursements aux visiteurs.



MARIE-ÈVE CÔTÉ
Avocate, M. Fisc.
Directrice principale
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 43

8 novembre 2011

SERVICES FINANCIERS ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

En plus de définir le champ d'application des règles touchant les services financiers et les institutions financières, les effets au chapitre de la réclamation des crédits de taxe sur les intrants en seront dégagés. Les modalités et les effets du choix prévu à l'article 150 L.T.A. seront analysés de même que les règles en matière de règlements de sinistre d'assurance, de fournitures de services financiers à des non-résidents tout en dégageant les particularités propres au Québec en matière de services financiers.



LUCIE CORRIVEAU
CA
Directrice principale
Taxes indirectes
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 44

15 novembre 2011

ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC ET AUTRES SECTEURS PARTICULIERS

Ce cours a pour but d'analyser tout d'abord les dispositions applicables aux organismes du secteur public et aux organismes de bienfaisance. Ce cours traitera également des dispositions touchant les secteurs des produits alimentaires, des services de santé et des services d'enseignement.



MARIO PÉPIN
Groupe Lanoue
Taillefer Audet

COURS 45

22 novembre 2011

TRANSPORTS ET EXPORTATIONS

Lors de ce cours, il sera question des règles applicables aux services de transport. De plus, seront abordées les règles applicables aux exportations de biens et services ainsi que les situations les plus importantes, soit les biens exportés, les services de mandataires et les services de publicité.



ANNETTE BESHWATY
CGA
Directrice principale
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 46

29 novembre 2011

RÉORGANISATIONS ET VENTES D'ENTREPRISES

Ce cours traitera des implications en TPS et TVQ lors des ventes d'entreprises ou d'une partie d'une entreprise et des règles applicables lors de réorganisations corporatives telles que fusions, liquidations, etc.



JEAN-GUILAUME SHOONER
Avocat
Associé
Stikeman Elliott
s.e.n.c.r.l., s.r.l. Avocats

Pour qui? Vous évoluez dans le domaine de la fiscalité et devez, avec la globalisation des marchés, vous familiariser avec les diverses règles législatives et de fiscalité internationale pouvant affecter vos clients et leurs transactions.

COURS 47 ASSUJETTISSEMENT DES PARTICULIERS NON RÉSIDENTS À L'IMPÔT CANADIEN

17 janvier 2012

Ce cours portera sur les règles d'assujettissement des particuliers non résidents à l'impôt canadien incluant l'incidence des conventions fiscales et les aspects de conformité.



CAROLINE JURA
CA
Conseillère principale,
Affectations à l'étranger
PricewaterhouseCoopers
s.r.l./s.e.n.c.r.l.



TRAN LUONG
Directeur, Affectations à l'étranger
PricewaterhouseCoopers
s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 48 ÉMIGRATION ET IMMIGRATION DES PARTICULIERS/ASPECTS FISCAUX

24 janvier 2012

Les situations de mutations internationales d'employés, qui ont explosé avec la mondialisation des marchés, ne s'adressent plus seulement aux multinationales présentes dans le monde, mais aussi, de plus en plus dans un contexte de petites et moyennes entreprises. Ce cours analysera les incidences fiscales de l'émigration du Canada ainsi que celles de l'arrivée d'un particulier au Canada.



JULIE BLOUIN
Avocate, LL.M. fisc.
Directrice principale
Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

COURS 49 ÉMIGRATION ET IMMIGRATION DES PARTICULIERS/ÉLÉMENTS PÉRIPHÉRIQUES

31 janvier 2012

Les situations de mutations internationales d'employés, qui ont explosé avec la mondialisation des marchés, ne s'adressent plus seulement aux multinationales présentes dans le monde, mais aussi, de plus en plus dans un contexte de petites et moyennes entreprises. Ce cours analysera les conséquences périphériques à considérer et à analyser avant que le transfert de personnel s'effectue pour être en mesure de bien évaluer l'ensemble des problématiques pouvant entourer le transfert d'employés.



JULIE LESSARD
Avocate, associée
BCF s.e.n.c.r.l.

COURS 50 FISCALITÉ AMÉRICAINE DES PARTICULIERS

7 février 2012

Ce cours portera sur les concepts de base des règles d'assujettissement des particuliers résidents et non résidents à l'impôt fédéral américain. L'incidence de la *Convention fiscale Canada-États-Unis* sur l'imposition américaine, les aspects relatifs à la conformité et certaines règles fiscales applicables aux États américains seront examinés. Les différences les plus importantes entre le système fiscal canadien et celui américain seront analysées.



PATRICK BONNEAU
CGA
Directeur principal
Samson Bélair/Deloitte
& *Touche s.e.n.c.r.l.*

COURS 53 FISCALITÉ INTERNATIONALE DES ENTREPRISES/SOCIÉTÉ RÉSIDENTE AU CANADA FAISANT AFFAIRE À L'ÉTRANGER

28 février 2012

L'objectif de ce cours est de familiariser le lecteur avec tous les éléments à caractère fiscal à prendre en considération lors de l'implantation d'une entreprise à l'étranger. Dans un premier temps, ce cours fera une brève analyse des objectifs et de l'application des conventions fiscales, et plus particulièrement de la *Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis*. Le principe et l'application des crédits d'impôt étranger seront examinés, de même que le régime des sociétés étrangères affiliées, les règles du revenu étranger accumulé, tiré de biens (FAPI), et le traitement fiscal relatif au revenu passif gagné à l'étranger.



JULIE BLOUIN
Avocate, LL.M. fisc.
Directrice principale
Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

COURS 52 FISCALITÉ INTERNATIONALE DES ENTREPRISES/SOCIÉTÉ NON RÉSIDENTE FAISANT AFFAIRE AU CANADA

6 mars 2012

Ce cours traitera des principales mesures qui peuvent toucher une société non résidente faisant affaire au Canada, et plus particulièrement au Québec. Les caractéristiques fiscales des différentes entités (succursale, société de personnes, etc.) au moyen desquelles on peut faire affaire au Canada seront analysées. Les différents impôts, tant canadiens que québécois, auxquels une société non résidente peut être assujettie seront traités ainsi que l'incidence des conventions fiscales sur le pouvoir d'imposition du Canada et sur celui du Québec.

Florie Pellerin-Catellier
Ersnt & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

COURS 54 FISCALITÉ AMÉRICAINE DES ENTREPRISES

13 mars 2012

Ce cours portera sur les concepts de base de la fiscalité corporative américaine tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, avec une attention particulière sur les principaux éléments différenciant la fiscalité corporative américaine de la fiscalité corporative canadienne. Les principaux problèmes fiscaux rencontrés, en pratique, par les entreprises canadiennes faisant affaire aux États-Unis seront discutés.



DANIEL TREMBLAY
Associé
Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

COURS 55 STRUCTURES ET FINANCEMENT À L'INTERNATIONAL

20 mars 2012

Ce cours abordera les problèmes et opportunités importants à l'égard de l'imposition des activités étrangères des sociétés canadiennes et des techniques de planification fiscale internationale pour minimiser cette imposition, incluant les sujets suivants : réorganisations étrangères, sociétés de gestion étrangères, structures de financement étrangères et sociétés étrangères pour détenir des biens intangibles.



MARC DESROSIERS
CA
Associé
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Renseignements additionnels

COURS DISPENSÉS À MONTRÉAL

Chaque cours, d'une durée de trois heures, est accompagné d'une documentation et d'une série de questions dont la lecture préalable est recommandée. Les réponses aux questions doivent être remises avant le début de chacun des cours et les solutions seront remises aux participants au cours suivant. Les cours porteront essentiellement sur une révision de la théorie accompagnée d'études de cas pratiques présentées par des praticiens reconnus. **Le participant qui aura assisté à l'ensemble des cours pourra demander une attestation à cet effet.**

COURS EN LIGNE

Les cours sont maintenant offerts sur Internet, ce qui permet de voir le professeur en action de même que le défilement de sa présentation PowerPoint à l'écran.

COURS À DES GROUPES PRIVÉS

Des cours peuvent être organisés sur demande pour des institutions ou des groupes privés.

DOCUMENTATION

Le participant recevra des textes en version électronique pour chacun des cours.

ACCREDITATION

Cette formation est reconnue par le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et divers ordres professionnels : 3 heures de formation par cours.

ANNULATION

Des frais de 50 \$ seront retenus pour toute annulation avant le **26 août 2011**. Aucun remboursement après cette date.

Comité 2011-2012

PRÉSIDENTE

M^e Linda Roy, avocate, MBA, M. Fisc.
Revenu Québec

M^e Micheline Del Vecchio, avocate,
LL. M., DESS fisc.,
Dir. services professionnels - APFF

M. Pierre Fleury, CA, M. Fisc.
Rocheleau, Labranche et Associés, CA inc.

M^e Didier Fréchette, avocat
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

M. Pascal Leclerc, CA, LL.M. fisc.
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

M^e Maurice Mongrain, avocat
Président-directeur général - APFF

M. Joseph Y. Suissa, CA, LL.M. fisc.
PSB Boisjoli s.e.n.c.r.l.

M^{me} Sylvie Therrien, spécialiste en
taxes à la consommation
Amyot Gélinas, s.e.n.c.

Tarifification par cours (TPS et TVQ en sus)

	Membre en classe	Membre en ligne	Non-membre en classe	Non-membre en ligne
Régulier	120 \$	160 \$	180 \$	220 \$
Fonctionnaire	80 \$	120 \$	120 \$	160 \$
Étudiant/prof	40 \$	60 \$	60 \$	80 \$

Passeport de 10 cours au choix (TPS et TVQ en sus)

	Membre en classe	Membre en ligne	Non-membre en classe	Non-membre en ligne
Régulier	500 \$	700 \$	700 \$	900 \$
Fonctionnaire	400 \$	600 \$	600 \$	800 \$
Étudiant/Prof	200 \$	300 \$	300 \$	400 \$

Note : Les frais d'inscription plus élevés pour les cours en ligne s'expliquent notamment par les frais de captation, de montage et de diffusion sur Internet

Tarifification

NOUVEAU